



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ressources

Question écrite n° 100731

Texte de la question

M. Guillaume Garot attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'État et de la simplification sur les règles concernant les débits de boissons temporaires, applicables aux associations. Des élus de petites communes en Mayenne font part de la difficulté d'articuler ce cadre réglementaire et l'organisation d'événements par les associations. Dans un objectif de santé publique, la réglementation actuelle prévoit que des arrêtés préfectoraux peuvent définir des zones dans lesquelles aucun débit de boissons ne peut être établi. Si la philosophie générale du dispositif ne saurait être remise en cause, des assouplissements pourraient être envisagés pour les petites communes ne disposant pas d'infrastructures suffisantes pour autoriser des événements associatifs avec débit de boissons temporaire hors de ces zones protégées, notamment lorsque ces manifestations se déroulent à proximité ou dans l'enceinte d'équipements sportifs, seuls équipements disponibles pour l'organisation d'événements. En effet, les recettes de tels événements représentent une part importante du budget des associations concernées et les manifestations qu'elles organisent font partie de la vie de la commune. Aussi, il lui demande s'il serait envisageable de travailler avec les associations d'élus locaux pour mettre en place des dérogations pour les communes qui ne disposent pas d'infrastructures suffisantes pour éloigner les débits de boissons temporaires.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Garot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100731

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Réforme de l'État et simplification

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 novembre 2016](#), page 9560

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)